

Prévoyance

## Epargne-titres

Vous souhaitez faire fructifier davantage votre épargne ? Dans ce cas, nos fonds de prévoyance Valiant sont la bonne solution. Vous investissez dans les principaux marchés et pouvez, suivant la stratégie retenue, tirer parti de précieuses opportunités de rendement à long terme.

Nous avons été primés à plusieurs reprises pour la qualité de nos stratégies, de nos solutions et de notre conseil :



### En bref

- Sélection de fonds adaptés à vos besoins et à votre tolérance au risque, avec une part en actions de 25 à 65 %
- Opportunité de réaliser des rendements supérieurs par rapport à la rémunération d'un compte de prévoyance
- Large diversification et répartition optimale sur les marchés
- Investissement possible avec des montants modestes ou par ordre permanent à partir de CHF 200.00 également en faveur du compte de prévoyance 3a
- Tous les produits de placement sont soumis aux dispositions légales de la prévoyance professionnelle
- Le rendement reflète l'évolution du marché et des fluctuations de cours sont toujours possibles



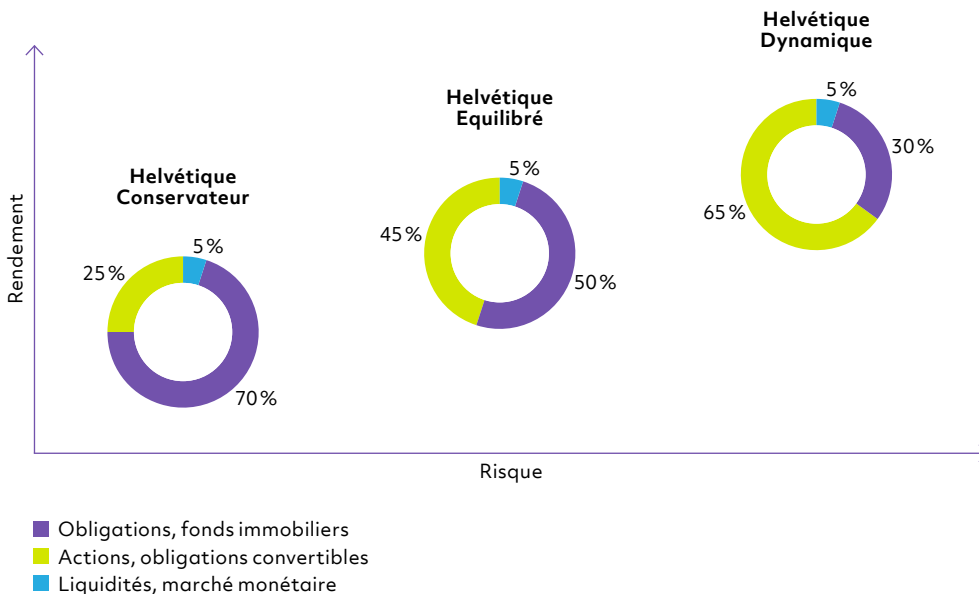
### Conditions claires

- Sans frais, pas de débit pour l'achat, la vente et la tenue du dépôt
- Décompte séparé pour chaque transaction.
- Vente possible à tout moment ; le crédit intervient obligatoirement en faveur du compte de prévoyance ou de libre passage

## Comment cela fonctionne

Nos fonds de prévoyance sont des solutions complètes, adaptées à votre stratégie de placement. Votre patrimoine est géré et suivi de manière active par des spécialistes en placement.

Les fonds de placement se concentrent sur le franc suisse et se composent de diverses classes d'actifs. Les placements sont effectués en Suisse ou bénéficient d'une couverture par rapport au franc suisse. Le risque de fluctuation des cours est réduit grâce à une large diversification. Plus la part en actions est importante, plus le risque est élevé. En contrepartie, les opportunités de gain à long terme augmentent.



## Informations importantes

- **Investissements** : il est possible d'investir au moyen d'un ordre permanent en faveur du compte de prévoyance PRIVOR 3a. Dès que le solde du compte de prévoyance 3a atteint au moins CHF 200.00, il est intégralement investi tous les 10 du mois.
- **Résiliation / modification** : la résiliation du contrat ou une modification de l'objectif de placement doit être communiquée à la banque au minimum 10 jours avant la prochaine date de placement.
- Le premier investissement intervient au plus tôt 31 jours après la réception du contrat par la banque.

Le présent document sert uniquement à vous informer et ne constitue pas une offre, ni une invitation ou une recommandation à acheter ou à vendre certains instruments de placement, ni à effectuer des transactions ou à conclure un acte juridique quelconque. La présente information produite a été élaborée par la Banque Valiant SA et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Ce document n'est pas un prospectus d'émission selon l'art. 1156 CO. Nous vous conseillons de vous adresser à votre conseiller en placement/votre conseiller à la clientèle avant toute décision sur la base des présentes informations. Seules les personnes qui connaissent tous les risques que comporte la transaction prévue et qui sont en mesure d'en supporter économiquement les éventuelles pertes (perte totale y compris) devraient conclure de telles opérations. Par ailleurs, nous renvoyons à la brochure « Risques particuliers dans le négoce de titres », que vous pouvez commander auprès de notre établissement. Les rendements historiques et les scénarios de marché financier ne représentent pas de garantie pour les fluctuations de valeur et de rendement courantes et futures. Dans les limites autorisées par la loi, la Banque Valiant SA décline toute responsabilité en cas de perte liée aux présentes informations ou consécutives aux risques inhérents aux marchés financiers.